



BRANCHE DES PORTS DE PLAISANCES

Appel à propositions pour une action de formation spécifique concernant un voyage linguistique en Grande-Bretagne autour de la thématique de la gestion portuaire

Lot n°1 : L'ingénierie et l'encadrement pédagogique du projet de
séjour

Lot n°2 : Organisation du voyage en Angleterre et logistique

Date: 18 mai 2017

Rédacteur:

Section paritaire Professionnelle (SPP) des Personnels des Ports de Plaisance

Contacts :

Emmanuelle Harry

Pour le secrétariat de la Fédération Française des Ports de Plaisance

17, rue Bocquillon – 75015 Paris

Tél : 06 95 63 46 50

Email : e.harry.uvplr@gmail.com

Roseline COIGNARD

AGEFOS PME

187, quai de Valmy – 75010 Paris

Tél : 01 44 90 46 39

Email : rcoignard@agefos-pme.com

Sommaire

1. Présentation de la branche professionnelle des Personnels des Ports de Plaisance .	3
2. Le contexte et les enjeux	3
3. Contenu de la proposition.....	6
c- Engagements du prestataire de formation	9
4. Procédure de l'appel à propositions	10
5. Contractualisation.....	12

1. Présentation de la branche professionnelle des Personnels des Ports de Plaisance

1.1. Identification de la branche professionnelle :

Les entreprises de cette branche relèvent de la convention collective nationale des personnels des ports de plaisance du 8 mars 2012 ([cliquez ici](#)).

Compte tenu du caractère industriel et commercial de l'activité d'exploitation d'un port de plaisance, qu'il soit maritime, lacustre ou fluvial, et conformément aux dispositions des articles L. 2211-1 et L.2233-1 et suivants du code du travail, la présente convention collective s'applique aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), notamment aux ports de plaisance à gestion de droit public exploités en régie.

Sont toutefois exclus du champ d'application de la convention collective les agents de droit public sous statut de droit public.

1.2. Les données sociales relatives à la branche des ports de plaisance (sources : Bilan de la formation professionnelle branche des Personnels de Ports de Plaisance – décembre 2016 Portrait des salariés – Focus Répartition Hommes/Femmes/ février 2016) 120 ports de plaisance adhèrent à AGEFOS PME représentant environ 2300 salariés sur le territoire national et environ.

- Des entreprises dont les effectifs sont majoritairement compris entre 4 et 10 employés

Les salariés sont :

- Pour 66% des hommes.
- Près d'un salarié sur deux est âgé de 45 ans et plus (49 %)
- Plus d'un salarié sur deux est un agent d'exécution technique
- 62% des salariés sont en CDI
- 87% de ces salariés sont embauchés à temps complet
- 1 salarié sur 3 a une ancienneté égale ou supérieure à 15 ans

La part de l'effectif saisonnier était, en 2009, de 30% en juillet et en août.

Il est possible aux répondants de disposer de plus amples informations sur les caractéristiques de la branche professionnelle en consultant les toutes dernières études réalisées par l'observatoire en se rendant au lien ci-contre : <http://www.agefos-pme.com/site-national/nous-connaître/études-observatoires/observatoires-de-branche/activités-de-services/>

1.3. Présentation de la Section Paritaire Professionnelle :

La Section Paritaire Professionnelle (SPP) des Personnels des Ports de Plaisance, lors de sa réunion du 16 mars 2017, a décidé de lancer une action de formation spécifique.

Pour mener à bien les activités de cette Section Paritaire Professionnelle, la branche s'appuie sur son Organisme Paritaire Collecteurs Agréé (OPCA), AGEFOS PME.

2. Le contexte et les enjeux

2.1 Le contexte

Les cibles de clientèle du secteur de la plaisance sollicitent des services portuaires et péri-portuaires à forte valeur ajoutée et aux standards élevés, des aménagements cohérents, des prestations mettant en avant les relations entre port et régions touristiques ainsi qu'un accueil de qualité. La qualité de cet accueil est à la fois fonction d'un savoir-faire et d'un savoir-être spécifiques (maîtrise du cœur de métier de l'arrivée du client au départ de celui-ci) mais aussi d'une maîtrise des langues étrangères et plus spécifiquement de l'anglais.

Afin de répondre au besoin en compétence linguistique anglaise des salariés de la branche, la Section Paritaire Professionnelle des Ports de Plaisance a développé en 2015 et 2016 deux sessions de formation en

langue anglaise en immersion. Les résultats de ces deux sessions ont conduit les représentants de la branche des Personnels de Ports de Plaisance à envisager le déploiement d'un projet similaire en 2017.

Issue de cette réflexion, la présente consultation s'inscrit dans le cadre d'une décision prise le 16 Mars 2016 par la Section Paritaire Professionnelle (SPP) des Personnels des Ports de Plaisance dont les organisations membres sont :

- La Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) ;
- CFDT – Fédération Nationale des Transports;
- CFTC – Syndicat National Tourisme et Loisirs ;
- CFE-CGC – Fédération Cadre et Tourisme
- CGT – Fédération Nationale Ports et Docks;
- CGT – FO – Fédération Transports et Services

Elle a pour objet la mise en place d'une action de formation collective spécifique en langue anglaise, sous la forme d'un séjour linguistique en Grande-Bretagne, avec mise en application pratique du vocabulaire intégré, permettant aux salariés bénéficiaires d'accéder aux compétences nécessaires :

- A la grammaire/ expression/ conjugaison en anglais
- A la maîtrise d'un vocabulaire spécifique et spécialisé

Un ou plusieurs groupes de niveau en langue homogènes pourront être formés afin de garantir des contenus pédagogiques de qualité.

Le public visé est composé de salariés de la branche professionnelle.

2.1 Les enjeux

Dans ce cadre, les enjeux sont les suivants :

- Acquérir et parfaire, par l'immersion des salariés, des compétences linguistiques, pour répondre aux nouvelles attentes d'un environnement professionnel en mutation,
- Développer et s'approprier un vocabulaire spécifique à l'activité portuaire et maritime, via l'enseignement d'équipes pédagogiques spécialisées,
- Découvrir et partager une nouvelle culture d'entreprise, par des visites de terrain en relation avec le contenu pédagogique des enseignements dispensés et par la rencontre de collaborateurs britanniques.

Spécificités :

Ce séjour linguistique prendra la forme d'une formation collective en Angleterre qui devra être organisée en coopération avec l'association française des ports britanniques The Yacht Harbour et le responsable du port de Gillingham Marina, Monsieur Clinton Lyon.

Le secteur géographique retenu est la région londonienne et plus spécifiquement, ...Les cours du matin pourront être accueillis à la Gillingham Marina, aussi, est-il important de proposer un hébergement dans cette zone géographique.

La base des participants variera entre 10 et 30 stagiaires. Il est demandé au prestataire et aux répondants de faire des cotations précises pour 10, 20 et 30 stagiaires.

2.3 Description de la prestation attendue

La Section Paritaire Professionnelle et AGEFOS PME recherchent un ou plusieurs mandataires susceptibles de monter et d'encadrer l'ensemble du séjour linguistique, en prenant en charge :

- ➔ L'élaboration des contenus pédagogiques

- L'encadrement pédagogique
- Le suivi et l'évaluation pédagogique
- La logistique liée à l'organisation du séjour (coordination avec les ports partenaires, hébergements, transport...)
- La rédaction des supports / programmes pédagogiques et du séjour (carnet de séjour etc.)

Pour la présentation des besoins et l'optimisation des prestations, les partenaires sociaux ont décidé de scinder le présent appel d'offres en deux lots distincts:

Lot n° 1 : L'ingénierie et l'encadrement pédagogique du projet de séjour

Lot n°2 : Organisation du voyage en Angleterre et logistique

Les candidats/ prestataires ont la possibilité de postuler pour seulement un des deux lots présentés ou encore pour l'ensemble de l'opération. Les groupements de prestataires sont par ailleurs autorisés, sous réserve qu'une des entreprises soit identifiée comme structure porteuse et légalement responsable.

Néanmoins, chaque poste de dépenses et notamment ceux consacrés à chacun des lots devront être précisément ventilés et séparés, les coûts pédagogiques ne bénéficiant pas des mêmes sources de financement que les coûts du voyage.

- Périmètre de l'action de formation : 5 journées de formation en Angleterre, dans la région portuaire de de Londres en immersion
- Période souhaitée de l'action collective de formation : Octobre 2017
- Nombre de participants : 10 à 30 participants sur 5 jours, salariés de la branche professionnelle
- Effectif recommandé par session de formation : 10 à 15 personnes
- Le prestataire désignera un interlocuteur unique, qui sera l'interlocuteur privilégié de la branche et d'AGEFOS PME

Lot n°1: L'ingénierie et l'encadrement pédagogique du projet de séjour

- Contenu de la prestation attendue:
 - Une évaluation du niveau des futurs stagiaires, une fois les inscriptions prises, notamment afin de constituer d'éventuels groupes de niveaux homogènes.
 - 5 demi-journées de leçons de vocabulaire marin, portuaires « classiques », en salle de cours, avec apprentissage de vocabulaire et grammaire, autour d'une thématique spécifique par leçon : les bases des expressions et compréhension
 - 4 demi-journées sur site pour une mise en pratique des apports théoriques et thématiques avec les équipes portuaires locales : échanges avec les collaborateurs et jeux des questions/ réponses
 - Une évaluation de fin de séjour des compétences acquises et de la satisfaction des stagiaires. Une synthèse de la satisfaction des participants sera transmise par le prestataire à l'OPCA et à la Section Professionnelle Paritaire.
 - La création d'un support pédagogique ou Vademecum à l'issue de la formation remis aux stagiaires
 - Plusieurs thématiques devront être abordées lors de ces formations, comme :
 - L'accueil et le guidage touristique

- L'anglais portuaire, touristique et maritime
- L'assistance technique des plaisanciers et navigateurs
- La gestion des escales
- Les services et la gestion environnementale portuaire en lien avec les normes Ports Propres et CWA 16387

Lot n°2 : Organisation du voyage en Angleterre et logistique

En complément de la prestation pédagogique définie ci-dessus, il est attendu du ou des prestataires dûment agréés (n° d'autorisation en cours), d'organiser, monter et suivre le voyage linguistique dans la Région de Londres, et de déterminer la liste des ports devant être visités.

Le séjour doit comprendre :

- 5 journées complètes sur place
- 5 nuitées sur place en hôtel équivalent 3 étoiles (arrivée un dimanche soir et départ un vendredi, fin de journée).
- la demi-pension (petit-déjeuner à l'hôtel, déjeuners ou dîners, selon l'organisation des journées, avec un repas libre par jour).
- La ou les salles de cours pour les stagiaires (possibilité d'accueil des cours à Gillingham Marina).
- La location d'un autobus pour les trajets de l'hôtel aux visites de terrains sur les ports de plaisance sélectionnés, les éventuelles excursions et le chauffeur.
- Une ou deux propositions concernant des excursions culturelles ou festives pour une ou deux soirées (pouvant figurer en option de la proposition).
- Il est demandé au prestataire sélectionné pour le lot n°2 d'être en capacité de proposer, en option, l'acheminement jusqu'au lieu de séjour en étudiant de façon personnalisée la situation de chaque stagiaire (avion, ferry, bus...).

Moyens mis à disposition du prestataire

La SPP, avec le soutien technique d'AGEFOS PME, se charge de la communication du projet auprès de l'ensemble des entreprises de la branche.

3. Contenu de la proposition

L'offre du candidat, qu'elle concerne le lot n°1 ou le lot n°2, sera restituée en deux notes distinctes :

- 1 - offre technique présentant la proposition d'intervention du prestataire, composée des impérativement des différents chapitres ci-dessous,**
- 2 - une offre financière détaillée.**

3.1 Offre technique

Le prestataire explicite de manière détaillée la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies par la branche pour l'action visée.

Pour cette action de formation, le(s) prestataire(s) devra proposer un programme détaillé de son action et de son intervention en rapport avec le contenu défini par la SPP dans le cahier des charges (cf. point 2).

Le prestataire peut émettre des préconisations ou des recommandations.

L'offre du prestataire doit impérativement inclure les points suivants :

a- Présentation du prestataire de formation et/ou de l'agence de voyage :

- raison sociale
- SIRET
- numéro de déclaration d'activité

- effectif salarié de la structure
- secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité

b- Déroulement de la prestation de formation/ organisation du voyage

Lot n°1 :

Le prestataire fournit un programme détaillé de l'action de formation qui précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les objectifs. Le document remis précise notamment les points suivants :

- le découpage de la formation, (thème traité, durée approximative...), démarche et plan de travail, planning,
- les méthodes et moyens pédagogiques utilisés,
- logistique de réalisation (logiciels utilisés, supports pédagogiques,...)
- les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
- les modalités d'évaluation de la formation

Lot n°2 :

Le prestataire fournit un programme détaillé de l'organisation du voyage incluant le découpage de la prestation selon les différents postes de charge. Le document remis précise de manière détaillée le contenu de chacun des postes de charges (transports, hébergement, restauration, salle de travail,...), le planning et les lieux, etc...

c- Moyens humains

Le prestataire présente dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, un responsable de projet unique clairement identifié):

- Nom et rôle de chaque intervenant,
- Responsabilités de chaque intervenant,
- CV individuel des intervenants pressentis comportant notamment :
 - Les qualifications, compétences et l'expérience
 - Les références de missions comparables
 - L'ancienneté dans la structure

Sur le **Lot n° 1**, les compétences spécifiques attendues de l'équipe pédagogique sont :

- Anglais appliqué au monde portuaire et au tourisme
- Encadrement d'un groupe de stagiaires
- Ingénierie pédagogique
- Gestion administrative

d- Références du prestataire

Le prestataire présentera idéalement quelques références de travaux similaires, menés récemment.

3.2 Offre financière

Pour les lots 1 et 2, le prestataire indique de manière très précise le prix en Euros HT, puis TTC de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminée ou que son expérience lui dicte. Ce coût inclut toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire.

Pour cette action, la SPP estime que le prix de la prestation ne pourra pas dépasser (base 15 personnes):

- Le lot n°1 : 12 000 euros HT, (coût global, tous postes inclus)
- Le lot n°2 : 15 000 euros HT (coût global, tous postes inclus)

La base des participants variera entre 10 et 30 stagiaires.

Pour les deux lots, il est demandé au prestataire et aux répondants de faire des cotations précises pour 10, 20 et 30 stagiaires.

En revanche, si le répondant trouve plus pertinent de proposer un autre découpage des cotations, notamment du fait d'effets de seuil liés aux aspects pédagogiques (nombre de formateurs devant être mobilisés à partir d'un certain nombre de stagiaires), et que ces effets sont clairement expliqués et justifiés dans la proposition, la réponse sera examinée.

a- Pour le lot n°1 :

Il est demandé au prestataire de présenter une proposition tout coût et frais compris (exprimés en HT, puis en TTC) en décomposant ses tarifs selon les postes suivants :

- Coûts d'ingénierie pédagogique
- Coûts pédagogiques lors du séjour
- Frais de déplacement, de bouche et d'hébergement pour le formateur

Les propositions seront analysées à l'aune de la qualité des contenus et des prix proposés.

Lot n°1

Proposition de découpage des coûts dans la réponse des prestataires

Proposition financière pour un accompagnement collectif des candidats :

Nb minimum. de participants	Durée en heures	Coût horaire	Nb de formateurs	Frais de formateur	Ingénierie, conception des supports	Coût groupe HT	Coût groupe TTC
10	35						
20	35						
30	35						

b- Pour le lot n°2 :

Pour ce lot, il est demandé au prestataire de présenter une proposition tout coût et frais compris (exprimés en HT, puis en TTC) en décomposant ses tarifs selon les postes suivants :

- Coût Hôtel / restauration
- Coût du transport sur place
- Coût éventuel location d'une salle de cours
- Coûts annexes
- Coûts assistances 24/24h et assurances

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Le prix de la prestation est à indiquer en Euros hors taxe (frais d'ingénierie, coût pédagogique, frais de formateur...).

Les bases tarifaires présentées devront être envisagées en chambre single, double et triple.

Lot n°2

Proposition de découpage des coûts dans la réponse des prestataires. La définition des différents postes de dépenses peut être spécifiée ou pas comme dans ce tableau.

Proposition financière pour un accompagnement collectif des candidats :

Nb minimum. de participants	Poste de dépenses*	Postes de dépenses*	Postes de dépenses*	...	Postes de dépenses*	Total HT par personne	Total TTC par personne
-----------------------------	--------------------	---------------------	---------------------	-----	---------------------	-----------------------	------------------------

10							
20							
30							

*le prestataire spécifiera les différents postes de dépenses (ex : hébergements, repas, salle de travail, transport sur place, etc....)

Les propositions seront analysées à l'aune de la qualité des contenus et des prix proposées.

c- Engagements du prestataire de formation

Respect de la qualité des actions de formation

Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue fixe les critères qui devront être contrôlés par l'OPCA dans le cadre de ses achats de formation.

A ce titre, l'organisme de formation s'engage à respecter la charte qualité AGEFOS PME (disponible sur www.agefos-pme.com) et à fournir tout élément permettant à l'OPCA de vérifier les critères suivants :

- ✓ l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- ✓ l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
- ✓ l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- ✓ la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
- ✓ les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- ✓ la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

De plus, AGEFOS PME s'assurera du respect de la réglementation en vigueur en matière de formation professionnelle continue portant sur :

- l'établissement d'un règlement intérieur ;
- les conditions de réalisation d'une action de formation (programme de formation avec mention des prérequis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats) ;
- les documents à remettre aux stagiaires avant l'entrée en formation ;
- et la garantie de la protection des libertés individuelles (toute information demandée à un stagiaire doit avoir un lien direct et nécessaire avec l'action de formation).

Ces différents éléments seront précisés à l'organisme de formation dès notification de sa sélection dans le cadre du présent appel à propositions.

4. Procédure de l'appel à propositions

a. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres techniques et financières devront parvenir au plus tard le 19/06/2017 à AGEFOS PME et à la FFPP.

Elles doivent être adressées :

par e-mail à :

rcoignard@agefos-pme.com et
e.harry.uvplr@gmail.com

et par courrier à :

Roseline COIGNARD
 AGEFOS PME
 87, quai de Valmy – 75010 Paris
 Et
 Emmanuelle HARRY
 Capitainerie de Gruissan
 Place Raymond Gleize – BP 49 – 11430 Gruissan.

Au plus tard le 19/06/2017

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent être écrits très lisiblement.

b. Sélection du prestataire

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

a/ Etapes et calendrier de sélection

Période / échéance	Etape
18/05/2017	Lancement de l'appel à propositions : le présent document sera accessible sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site Internet www.agefos-pme.com et sur le site de la FFPP : www.ffports-plaisance.com
19/06/2017	Date limite de réception des propositions
A partir du 20/06/2017	Instruction des réponses recevables
Commission de sélection :	Section paritaire Professionnelle des personnels des Ports de Plaisance.
30/06/2017	Notification de la décision
20/07/2017	Conventionnement
Octobre 2017	Démarrage de la prestation
Novembre 2017	Fin de la prestation

b/ Critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Lot n°1

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse - Compréhension du contexte et de la problématique, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	Sur 5	
Coordination avec les ports d'accueil/ Entreprises/OF	Sur 10	
Gestion administrative	Sur 5	
Qualification du formateur et expérience en lien avec la thématique concernée - Compétence pédagogique de l'équipe	Sur 10	
Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement	Sur 5	
Capacité à intervenir sur le territoire demandé	Sur 10	
Expérience similaire dans le secteur d'activité	Sur 5	
Propositions d'amélioration éventuellement formulées	Sur 5	
Proposition financière	Sur 10	
Total	Sur	

Lot n°2

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse - Compréhension du contexte et de la problématique, des enjeux, des objectifs et du contenu du projet	Sur 5	
Coordination avec les ports d'accueil / Entreprises/ OF	Sur 5	
Gestion administrative	Sur 2	
Conformité administrative	Sur 2	
5 nuitées	Sur 1	
Salle de réunion	Sur 1	
Transport sur place	Sur 1	
Solution de transport au départ France	Sur 1	
Proposition d'excursion	Sur 0,5	
Assistance et assurance	Sur 0,5	
Repas	Sur 1	
Propositions d'amélioration éventuellement formulées	Sur 1	
Proposition financière	Sur 5	
Total	Sur	

La sélection du ou des prestataires sera réalisée par la commission de sélection : la commission est composée d'une délégation paritaire désignée par la Section paritaire Professionnelle des personnels des Ports de Plaisance.

La Section Paritaire Professionnelle se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues et :

- s'engage à garder confidentielles les offres reçues,
- n'est engagée qu'après notification écrite adressée au prestataire et acceptation formelle des conditions proposées.

AGEFOS PME se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

AGEFOS PME n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

Les prestataires non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mise en œuvre de la présente procédure d'achat ont la possibilité de déposer leur contestation auprès de la Commission de recours, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de la Commission de sélection. La Commission Nationale de Contrôle des Finances (AGEFOS –PME – 187, quai de Valmy, 75010 Paris) tient lieu de Commission de recours.

5. Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire en charge du projet par la Section Paritaire Professionnelle des Personnels des Ports de Plaisance, une convention tripartite sera signée entre le prestataire, la branche et l'OPCA (pour ses adhérents). Cette convention précisera notamment les modalités de règlement et de réception des prestations (Branche – OPCA AGEFOS PME – Prestataire).

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par nos services.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter :

Emmanuelle HARRY

Pour le secrétariat de la Fédération Française des Ports de Plaisance

17, rue Henri Bocquillon – 75015 Paris

Tél : 06 95 63 46 50

Email : e.harry.uvplr@gmail.com

ou

Roseline COIGNARD

AGEFOS PME

187, quai de Valmy- 75010 Paris

Tél. : 01 44 90 46 39

Email : rcoignard@agefos-pme.com